

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

**DELIBERATION n°61/2016**

**OBJET : BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 6

Pouvoirs : 4

Votants : 21

## SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 21 septembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze septembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Colette ZALMA, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Virginie CHABERT, Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Théodore PAPPALO,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2016, il y a lieu de procéder à des changements d'imputation.

Par conséquent, il propose de procéder aux modifications présentées dans le tableau ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS	66111	5.174,94		
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES (admissions en non-valeur)	6541	1.041,60		
FPIC	73925	7.370,00		
FPIC			73111	7.370,00
DEPENSES IMPREVUES	022	-6.216,54		
<b>TOTAUX</b>		7.370,00		7.370,00

SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
	Article	Sommes	Article	Sommes
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	16441	14.062,50		
DEPENSES IMPREVUES	020	-14.062,50		
<b>TOTAUX</b>		0		

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**ADOpte** la décision modificative n° 3 de l'exercice 2016, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE